AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème Classe

Par avancement de grade

SESSION 2026

Extrait de l'arrêté d'ouverture n° ***2025-153 du 21 mai 2025*** du Centre de Gestion du Calvados

Filière technique – Catégorie C

Ouvert par le centre de gestion Du Calvados pour les collectivités affiliées ou conventionnées.

CONDITIONS D'INSCRIPTION
♦ Ouvert aux adjoints techniques ayant atteint le 4ème échelon et comptant **au moins trois ans de services effectifs** dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C. *Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 en vigueur, les candidats sont autorisés à subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emploi d'accueil fixées par le statut particulier, soit au plus tard le **31 décembre 2027**. »* **Les candidats doivent également justifier être en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions**

	EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSIBILITE
EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSIBILITE **22 janvier 2026** À CAEN ou sa périphérie	**Une épreuve écrite** à caractère professionnel, portant sur **la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription**. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat. **(Durée : 1H30 ; coefficient 2.)**
EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSION **2ème trimestre 2026**	**Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat**, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte **une mise en situation** consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice **est complété de questions** sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. **(Durée : Fixée par le jury (Entre 1 heure et 4 heures) - coefficient 3)**

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

L'inscription à un concours ou à un examen professionnel relève d'une décision personnelle.

✓ **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 20 mai 2025 au 25 juin 2025**

- *Par Internet, par l'intermédiaire du site du Centre de Gestion du Calvados : **www.cdg14.fr** ou directement sur le site **www.concours-territorial.fr**, portail national des concours et examens professionnels, jusqu'au **25 juin 2025** minuit (heure de métropole) dernier délai. La préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi qu'un espace sécurisé.

✓ **DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 20 mai au 3 juillet 2025 au plus tard avant minuit -** heure de métropole, dernier délai

- En format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion ;
- Ou par voie postale au Centre de Gestion du Calvados (voir adresse ci-dessous) cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi ;
- Ou à l'accueil du Centre de Gestion du Calvados, horaire d'ouverture ci-dessous.

La pré-inscription par Internet effectuée par le candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription par le service concours du Centre de Gestion du Calvados au plus tard le **3 juillet 2025 - les pièces justificatives au dossier peuvent être transmis ultérieurement au service concours du Centre de Gestion du Calvados.***

Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifier que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.
Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté. (Même posté dans les délais)
➔ Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, veuillez-vous assurer qu'il sera oblitéré avant la date limite de dépôt des dossiers.
Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Horaire d'ouverture du CDG14 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / le vendredi fermeture à 16h30

2 impasse Initialis - CS 20052
14202 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Tél. 02.31.15.50.20
concours@cdg14.fr

www.cdg14.fr